

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
25 mai 2023**

Nombre de Conseillers

En exercice : **27**

Présent(s) : **21**

Votants : **25**

Le **25 mai 2023**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 17 mai 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : BUGNET Jean-Marc a donné son pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, BARRAULT Claire a donné son pouvoir à M. Martial GILLE, THEVENARD Stéphane a donné son pouvoir à Mme Anne-Marie BOULIEU, SOLARI Charles a donné son pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique, PUYJALINET Eric

Secrétaire : M LEVEQUE Guillaume

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

N°29-2023 – Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'un poste d'animateur territorial

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu la délibération n°19-2023 du Conseil Municipal du 23 mars 2023 relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

Afin d'accompagner la réorganisation du pôle enfance culture mais également pour développer les missions d'animation sur le volet social et intergénérationnel, il est proposé d'ouvrir un poste de catégorie B sur le cadre d'emploi d'animateur territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi d'animateur territorial (catégorie B de la filière animation) à temps complet,**
- **DE DIRE que le crédit sont prévus au chapitre 012 du budget**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN

F. Gauquelin



Le secrétaire de séance
LEVEQUE Guillaume

G. Leveque